

Comité Syndical du 12 février 2020

Délibération n°03/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le douze février à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 27 janvier 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, François Nebout, Didier Jobit, Jacques Chabot, Philippe Bouty, Didier Villat, William Jacquillard, Mathieu Hazouard, Daniel Sauvaitre, Xavier Bonnefont et François Elie.

Mesdames Jeanne Filloux, Marie-Claude Guionnet, Annette Feuillade et Danielle Chauvet.

Membres absents ou excusés : Messieurs Samuel Cazenave, Jérôme Sourisseau et Jean-Hubert Lelièvre.

Mesdames Martine Pinville et Fabienne Godichaud.

Membres consultatifs présents : Monsieur Andreas Koch et Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Monsieur Daniel Braud et Madame Cécile François.

Objet : Budget primitif 2020 du Syndicat Mixte du Pôle Image – Magelis

Le Budget Primitif 2020 du Syndicat Mixte du Pôle Image - MAGELIS a été construit de manière à couvrir les engagements pris pour l'année 2020, tels que présentés lors des orientations budgétaires le 17 décembre dernier.

Au préalable, sont à noter les éléments suivants :

- le vote du Budget Primitif 2019 avait intégré la reprise en totalité des excédents cumulés de fonctionnement et d'investissement constatés à fin 2018, en conservant cette réintégration par section - fonctionnement et investissement - avec respectivement 1 290 928.97 € et 2 376 943.97 €.
- la présentation des reports d'investissement 2019 est annexée à la maquette du Budget Primitif et appellera également un vote du Comité Syndical ;
- le Budget Primitif 2020 ainsi présenté prend également acte de la reprise anticipée des résultats et de l'affectation prévisionnelle des résultats de l'excédent global de clôture constaté à fin 2019, proposant ainsi un report à nouveau de l'excédent global de fonctionnement sur la section de fonctionnement à hauteur de 2 250 075.72 €, et celui d'investissement sur la section d'investissement soit 4 073 413.46 €.

En fonctionnement, les engagements de maîtrise budgétaire demeurent affirmés pour 2020 (coût de fonctionnement courant du syndicat contraint, charges financières contenues en raison de taux bas et diminution de l'encours, notamment). La vente de certains immeubles de rapport à la Sas Immobilière de la Charente va entraîner une diminution des produits de gestion et corrélativement une diminution des charges de fonctionnement liées à la gestion immobilière.

L'excédent antérieur reporté, les recettes liées au patrimoine ainsi que des participations statutaires dont le montant est réduit à 3 000 K€ pour cet exercice, permettent d'assurer l'équilibre de la section.

En investissement, les opérations lancées sur 2019 seront poursuivies.

Ainsi l'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique pour la gestion des Studios Paradis sera finalisée afin de permettre, si un candidat pertinent est retenu, la réalisation des travaux nécessaires à l'ouverture de l'équipement.

De même sera poursuivie l'opération de réhabilitation de locaux de l'Ecole 42 situés aux 49-51 boulevard Besson Bey.

Le travail enclenché pour l'aménagement de locaux aux 111/117 rue de Bordeaux sera également poursuivi (centre de documentation, extension de l'Eesi et réhabilitation complémentaire pour l'installation de nouvelles entreprises ou écoles).

Après acquisition de l'Eperon, les travaux nécessaires sur cet immeuble seront également menés afin de permettre la mise en place du projet de salle ICE discuté avec le groupe CGR.

Sur cet exercice, l'équilibre de la section d'investissement peut être assuré avec un montant de participations statutaires porté à 3 000 K€. Le montant des participations peut être réduit notamment grâce à une recette exceptionnelle liée aux cessions à venir au profit de la Sas Immobilière Charente.

INSCRIPTIONS BUDGETAIRES 2020

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement 2020 se monteraient à 6 550 075.72 €.

CONSEIL JURIDIQUE ET CONTENTIEUX

50 000 €

Ces dépenses intègrent la nécessité pour le Syndicat Mixte de pouvoir s'entourer d'experts intervenant sur des dimensions fiscales, juridiques ou administratives, afin de pouvoir défendre au mieux ses intérêts dans ces domaines, et ce, en fonction de la complexité des questions à résoudre, parfois dans le cadre de contentieux. Il s'agit également du coût engendré par la poursuite de la surveillance ainsi que le dépôt des noms de domaine de la marque Magelis.

ETUDES

80 000 €

Il s'agit de permettre de financer les études qu'il pourrait être nécessaire de lancer sur l'exercice et notamment l'assistance à maître d'ouvrage juridique lancée pour la création d'un lieu didactique, pédagogique et ludique dans les « studios paradis ».

IMMOBILIER

960 000 €

La prévision budgétaire intègre les frais de gestion et d'entretien du patrimoine foncier du Syndicat Mixte : taxes foncières, grosses réparations sur le patrimoine immobilier du SMPI, ainsi que les fluides liés au fonctionnement des bâtiments.

Ces crédits se décomposent comme suit :

- 270 000 € pour les taxes foncières et autres impôts (notamment droits de voirie),
- 690 000 € de frais de fonctionnement courant (fluides, entretien) et grosses réparations liés aux immeubles du SMPI.

Ce poste est réduit par rapport au budget 2019 en raison de ventes d'immeubles à venir. Il demeure cependant important afin de permettre un maintien du patrimoine du Smpi dans un bon état. Une partie de ces dépenses est compensée par une recette de fonctionnement correspondant aux remboursements demandés aux locataires conformément aux baux et conventions passés.

FRAIS DE PERSONNEL

910 000 €

Cette proposition d'inscription d'un montant de 910 000 € au chapitre 012 correspond aux salaires, charges et frais divers liés au personnel (cotisation Cnas, tickets restaurant, médecine du travail, formation).

Les dépenses de personnel peuvent être décomposées de la façon suivante :

- rémunérations et charges : 870 000 € correspondant à 14.8 ETP
- charges diverses : 40 000 € (formation continue, Tickets Restaurant, Cnas ...).

FONCTIONNEMENT GENERAL

230 000 €

Ce poste budgétaire comporte toutes les dépenses de gestion et de fonctionnement nécessaires à la structure du SMPI : assurances, énergie, affranchissement, télécommunications, fournitures diverses, locations de matériel et locations immobilières, maintenance, déplacements.

INTERETS DES EMPRUNTS

250 000 €

Le capital restant dû s'élève au 1er janvier 2020 à 9 588 K€. La prévision des intérêts financiers s'établit à 250 000 €. Elle se décompose de la manière suivante :

- Emprunt 2013 - Crédit Agricole : 35 000 €
- Emprunt 2013 - Crédit Foncier : 35 000 €
- Emprunt Bâtiment Formation - Caisse des Dépôts : 60 000 €
- Emprunt Résidence étudiante - Crédit Agricole : 40 000 €
- Emprunt 2014 - La Banque Postale : 59 000 €
- Emprunt 2016 - Caisse des Dépôts : 12 000 €
- Emprunt 2016 - Crédit Foncier : 9 000 €

La diminution du capital restant dû combiné à un recours à l'emprunt sur avec des taux très faibles permet une poursuite de la baisse des charges financières sur les années à venir (elles sont estimées à 115 K€ à fin 2026).

COMMUNICATION - PROMOTION

650 000 €

Evénementiel

210 000 €

Game Cup

70 000 €

En partenariat avec la plateforme de financement participatif kissKissBankBank, la Banque Postale, la région Nouvelle-Aquitaine, le CNAM-ENJMIN et Jeux vidéo Magazine, Magelis participe à la coupe de France du jeu vidéo dont la phase finale se déroulera à Angoulême. Ce sera l'occasion d'organiser un colloque professionnel d'une journée où une cinquantaine de dirigeants de studios français seront conviés.

Immersivity

80 000 €

Conçu et organisé en partenariat avec les principales organisations professionnelles impliquées sur la filière de la réalité virtuelle (Uni-XR, le CNC, Pxn...), Immersivity réunira à Angoulême début octobre des professionnels nationaux et internationaux de la réalité virtuelle. Il est adossé au festival Courant 3D que soutient par ailleurs Magelis.

Vfx

25 000 €

Dans le contexte de la dynamique mondiale de la filière des effets spéciaux, nous organiserons au second semestre un colloque professionnel dédié à cette filière auquel nous associerons les organisations professionnelles concernées (CNC, FilmFrance...). L'objectif est de réunir une cinquantaine de protagonistes français impliqués sur la prospection internationale.

Journée des Héros

5 000 €

Les avant-premières des productions d'animations réalisées à Angoulême « Journées des Héros » continueront à être organisées à destination des enfants des centres sociaux et de loisirs de la Charente et ce, à raison d'une projection par mois selon les sorties de films et de séries.

Image en Fête

20 000 €

Nous renouvellerons cette grande soirée gratuite et festive ouverte à la population Charentaise en juin. Elle se déroulera autour des Chais Magelis en partenariat avec la Cité de la bande dessinée. Une manière conviviale de faire découvrir les talents du Pôle Image à tous.

Événements divers (vœux, animation, expos...)

10 000 €

Outils de communication

198 000 €

Signalétique Quartier de l'image

30 000 €

La signalétique du « Quartier de l'image » est en cours d'implantation, conformément aux recommandations faites par l'Architecte des Bâtiments de France.

Application mobile

10 000 €

Nous développerons une appli « CinéTourisme » en lien avec les tournages sur le territoire et en relation avec les organisations locales concernées (Office de tourisme, ville, aggro...)

Relations presse et publiques

25 000 €

Nous continuerons à nous faire accompagner par une agence professionnelle parisienne qui dialogue en permanence avec les journalistes que nous avons identifiés en 2019.

Internet et réseaux sociaux

15 000 €

Le site Internet et les réseaux sociaux continueront à se concentrer sur l'attractivité du territoire en valorisant l'actualité et les talents. L'annuaire des auteurs de BD sera ouvert début 2020 et la refonte de l'annuaire des entreprises sera effectuée dans l'année. Facebook et LinkedIn seront les réseaux privilégiés car les plus efficaces pour les sujets concernant le Pôle.

Production audiovisuelle

88 000 €

La réalisation de films continuera à être au centre de nos efforts de communication en 2020, en ce qu'elle contribue à valoriser fortement l'écosystème et à développer la viralité sur internet par son usage privilégié sur les réseaux sociaux. L'idée est de réaliser des formats assez courts (pastilles) sur les actualités de l'écosystème, en particulier des interviews de réalisateurs.

Documentation, goodies

15 000 €

Différents outils pourront être réalisés autour des événements professionnels que nous organisons (renouvellement des plaquettes, sacoches...). Deux nouvelles plaquettes seront réalisées en début d'année, l'une sur les tournages en Charente, l'autre sur la bande dessinée.

Achat d'espaces en presse professionnelle et catalogues salons

15 000 €

L'achat d'espaces concentré sur la presse professionnelle, ainsi que sur quelques catalogues de salons, permettra en 2020 de maintenir notre visibilité auprès des filières professionnelles.

Salons et conférences

242 000 €

La visibilité du Pôle sera maintenue sur les événements professionnels extérieurs permettant de promouvoir les différentes filières présentes sur le Pôle Image : bande dessinée, animation, jeu vidéo, réalité virtuelle, tournages... en lien avec nos actions de prospection.

Les grands rendez-vous où Magelis sera présent en 2020 :

Salon des Tournages à Paris les 16 et 17 janvier

Festival International de la bande dessinée d'Angoulême du 30 janvier au 2 février

Mifa (festival du film d'animation) à Annecy du 15 au 20 Juin

Game Connection Paris en lien avec la région Nouvelle-Aquitaine et le Spn début novembre

Virtuality Paris en novembre en partenariat avec Eurekatech
Le Start, salon des formations artistiques à Paris, en décembre

DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT / CHAPITRE 65

1 530 000 €

Le dispositif d'accompagnement comprend le financement accordé par le SMPI sur le volet formation ainsi que les subventions accordées sur l'exercice budgétaire.

Les propositions sont les suivantes :

❖ Subventions aux associations	300 000 €
❖ Exonérations de loyers	30 000 €
❖ Formation / Ecoles de l'image	1 200 000 €

Chaque année le Pôle Image soutient les écoles du Campus de l'Image par le versement d'une subvention annuelle de fonctionnement, une subvention d'investissement ou une subvention sur une action spécifique. L'objectif est de continuer d'enrichir l'offre afin de répondre aux besoins d'une économie en constante évolution et mutation.

Montants prévisionnels :

• Emca	250 000 €
• Créadoc	120 000 €
• Enjmin	680 000 €
• Nouvelles formations	150 000 €

FORMATION/ RECHERCHE

240 000 €

Parallèlement aux aides individuelles aux écoles, l'objectif du Pôle Image est de poursuivre et consolider le travail de mise en réseau des acteurs de la formation et le développement des relations entre les écoles, les universités, les acteurs culturels et les entreprises du territoire. L'objectif est de renforcer les passerelles, favoriser l'échange de savoirs, la création, la transdisciplinarité et l'innovation :

- Organisation de conférences, rencontres, projections, édition de DVD communs, livres recueil d'illustrations, festivals,... : 25 000 €

En 2020, le Pôle Image souhaite également renforcer son soutien à la jeune création par le biais de diverses actions : bourse d'auteur, soutien à l'édition, soutien à des projets d'exposition: 30 000 €

Les Rencontres Animation Formation et les Rencontres Animation développement Innovation seront par ailleurs réitérées : 160 000 €

Enfin en ce qui concerne la recherche, le Pôle Image souhaite poursuivre le renforcement des liens avec les Universités de Poitiers, Limoges et Bordeaux. Dans ce cadre, il s'attachera à promouvoir et favoriser les partenariats et collaborations entre des laboratoires de recherche universitaires et des entreprises du Pôle Image. Il accompagnera notamment certains projets de recherche afin d'amorcer les premières collaborations. D'autre part, le Pôle Image participera activement à plusieurs colloques scientifiques ou réseaux de recherche organisés par nos partenaires universitaires sur des thèmes intéressants directement le territoire.

- soutien à des projets de recherche entre entreprises et laboratoires universitaires : 10 000 €
- participation colloque Le corps dans la BD + réseau BD + autres actions : 10 000 €
- Fédération de chercheurs : 5 000 €

CHARGES EXCEPTIONNELLES	20 000 €
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	700 000 €
VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	600 000 €
DEPENSES IMPREVUES	330 075.72 €

L'équilibre de la section de fonctionnement pour un total de 6 550 075.72 € serait réalisé de la façon suivante :

Reprise de l'excédent cumulé de la section de fonctionnement :	2 250 075.72 €
Revenus des immeubles (loyers)	600 000 €
Amortissements	700 000 €

Les participations statutaires du Département de la Charente, de la Ville d'Angoulême, de la Région Nouvelle-Aquitaine et la Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême seraient donc respectivement de :

- pour le Département de la Charente	1 800 000 €
- pour la Ville d'Angoulême	300 000 €
- pour la Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- pour la Communauté d'agglomération GrandAngoulême	300 000 €
Soit	3 000 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement du Budget 2020 sont présentées en distinguant celles hors opérations et celles intégrées à des opérations individualisées.

1 – DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS OPERATION	3 983 062.50 €
Chapitre 020 – DEPENSES IMPREVUES	651 722.21 €
Chapitre 040 – TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	700 000 €

Il convient d'inscrire 700 000 € correspondants aux écritures liées aux amortissements des participations et subventions conformément à la délibération 43/2013 du 18 juin 2013. Ces reprises d'amortissement de subventions d'équipement transférables permettent de neutraliser la charge des amortissements.

Chapitre 041 – OPERATIONS PATRIMONIALES**35 630 €**

Ces crédits correspondants aux écritures d'ordre (transfert au compte définitif) liées au viager du 93 boulevard Besson Bey ainsi qu'à des écritures d'ordre de transfert en comptes d'attente (opération de réhabilitation du 49/51 boulevard Besson Bey). Ces écritures sont équilibrées en dépenses et en recettes.

Chapitre 16 – REMBOURSEMENT D'EMPRUNT**753 750 €**

- 16411 Amortissement d'emprunts : 700 000 €
Soit
 - Prêts contractés sur l'exercice 2013 : 200 000 €
 - PLS Résidence étudiante : 110 000 €
 - Prêt Bâtiment Formation : 97 500 €
 - Prêts contractés sur l'exercice 2014 : 137 500 €
 - Prêts contractés sur l'exercice 2016 : 155 000 €
- 165 Dépôts et cautionnements reçus : 30 000 €
- 16878 Autres dettes (viager) : 23 750 € dont 3 750 € en report

L'encours de la dette avait augmenté fortement avec la décision de recourir à l'emprunt pour financer les investissements à compter de 2013 pour dépasser 12 millions d'euros en 2016 (il était de 4,3 millions seulement à fin 2012). La reprise du financement des investissements par des participations statutaires à compter de 2017 a permis un désendettement avec diminution constante de l'encours. Il s'élève à 9,587 millions d'euros au 1er janvier 2020. La poursuite de cette politique de désendettement permettra de le ramener à 4,9 millions à fin 2026.

Chapitre 20 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**117 626 €**

Il s'agit ici de reporter les crédits engagés et non mandatés à hauteur de 7 626 € et voter une inscription nouvelle de 110 000 € notamment pour l'acquisition de logiciels, interventions sur le site internet, immobilisations incorporelles diverses non individualisées en opérations.

Peut d'ores et déjà être inscrite une étude de programmation portant sur un projet d'aménagement du 84 rue de Bordeaux/103-107 boulevard Besson Bey (immeuble Toyon).

Chapitre 204 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES**100 000 €**

Inscription nouvelle : inscription de 100 000 € afin de pouvoir accorder des subventions d'équipement dans le cadre du règlement voté.

Chapitre 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES**1 099 034,29 €**

Il s'agit ici de reporter les crédits engagés et non mandatés à hauteur de 49 034,29 € et voter une inscription nouvelle de 1 050 000 €.

Ces dépenses représentent les travaux réalisés par le Syndicat Mixte ainsi que l'ensemble des acquisitions de matériels informatiques, mobilier.

Les principales dépenses nouvelles proposées sont :

- Travaux et aménagement aux ateliers Magelis, notamment remplacement de l'installation de climatisation pour 40 000 €
- Travaux aux Chais (modification SSI, remplacement centrale incendie et installation centrale éclairage) pour 90 000 €
- Travaux sur îlot 164/170 rue de Bordeaux (toitures) pour 60 000 €
- Travaux 8 rue de Saintes (aménagement intérieur et couverture) pour 30 000 €

- Travaux à la Maison alsacienne (suppression des passerelles) et installations techniques pour 130 000 €
- Travaux 5/7 rue Traversière (réfection, peintures) pour 30 000 €
- Travaux Auberge espagnole (chassis vitré cage escalier) pour 40 000 €
- Travaux 42 rue de la Charente (réhabilitation de l'ensemble) pour 90 000 €
- Travaux Bâtiment du Nil / 138 rue de Bordeaux (aménagement d'une terrasse pour le restaurant universitaire et agrandissement d'un commerce) pour 60 000 €
- Travaux 197 rue de Bordeaux (travaux de sécurisation / soutènement des terres coté rempart) pour 30 000 €
- Acquisition et installation signalétique Quartier de l'Image et divers immobilisations liées à la communication du Pôle pour 100 000 €
- Acquisition matériels (remplacements unités centrales, matériel salle de réunion notamment), pour 50 000 €
- Divers travaux de murage, relevé de bâtiments et mise en sécurité pour 70 000 €
- Travaux siège Smpi (installations téléphoniques et aménagement entrée, auvent) pour 30 000€
- Divers travaux sur patrimoine immobilier (mises en conformité, aménagements divers) pour 200 000 €

Chapitre 23 – IMMOBILISATIONS EN COURS**520 300 €**

Report de crédits engagés et non mandatés à hauteur de 20 300 € et proposition d'une inscription nouvelle de 500 000 €, enveloppe permettant si nécessaire de lancer des travaux non prévus et non individualisés en opération.

Chapitre 27 – AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**5 000 €**

Proposition d'inscription de crédits à hauteur de 5 000 €, enveloppe permettant notamment les écritures sur le compte 275 « Dépôts et cautionnements versés » aujourd'hui nécessaires sur la procédure de référé préventif menée dans le cadre du projet de réhabilitation du 49/51 boulevard Besson Bey afin d'éviter tous risques de contentieux suite aux travaux structurels effectués par Magelis (délibération 41/2019).

2 – DEPENSES D'EQUIPEMENT INDIVIDUALISEES EN OPERATIONS**7 830 980.96 €****OPERATION N°0701 : ACQUISITIONS FONCIERES**

Crédits nouveaux : 600 000 €

Le SMPI Magelis restera attentif aux opportunités foncières du quartier pour de se positionner sur d'éventuels achats afin de conserver une réserve foncière suffisante pour les prochaines années.

OPERATION N°1501 : ILOT 111/117 RUE DE BORDEAUX

Inscription nouvelle : 1 800 000 €

Afin de pouvoir renforcer sa capacité d'accueil et disposer d'une offre immobilière adaptée au secteur de l'image et permettre l'installation de nouvelles entreprises ou surtout de nouvelles écoles le SMPI Magelis a décidé de mener un nouveau projet d'aménagement sur l'emprise située aux 111/117 rue de Bordeaux.

L'enveloppe votée permet de mener à bien l'ensemble des études préalables et conception d'une première construction d'une surface de 2500 m².

L'étude programmatique est en cours : marché attribué à la société Hémis dans le cadre d'un groupement de commandes avec la Ville d'Angoulême.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	5 000 000 € HT
CP 2020	1 800 000 € HT
CP 2021	1 700 000 € HT
CP 2022	1 500 000 € HT

OPERATION N°1701 : CENTRE DE DOCUMENTATION

Inscription nouvelle : 200 000 €

Le projet de centre de documentation commun est partie intégrante du projet de Campus de l'Image. Aujourd'hui très peu d'écoles disposent d'un centre de ressources. Les niveaux de services sont très disparates de l'une à l'autre et les étudiants n'ont pas un accès égal à l'information. Une mise en commun et en réseau permettrait ainsi d'accéder à de la documentation à laquelle seule une partie des écoles a accès ou à laquelle les écoles n'ont aucun accès car trop coûteuse ou trop spécifique.

La vocation du centre de documentation serait ainsi de capitaliser les connaissances, mutualiser et rationaliser les moyens humains, techniques et financiers et mettre à la disposition des étudiants, des chercheurs et enseignants-chercheurs un outil documentaire commun.

A partir des données issues de l'étude approfondie de faisabilité réalisée, une étude de programmation vient d'être confiée au cabinet Hémis pour la création d'un centre de documentation d'environ 300m²; elle devrait durer 6 mois. Le rendu final est attendu pour juin 2020.

Sur cette même année pourra être lancée la consultation en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	800 000 €
CP 2020	200 000 €
CP 2021	500 000 €
CP 2022	100 000 €

OPERATION N°1702 : 49/51 BOULEVARD BESSON BEY

Inscription nouvelle : 2 314 823 €

Poursuite de cette opération d'aménagement des locaux situés aux 49/51 boulevard Besson Bey pour permettre l'installation de l'Ecole 42. Sur ce projet la maîtrise d'œuvre est assurée par l'Atelier du Trait. Une première phase de travaux a été réalisée sur 2019 : désamiantage/déconstruction.

La 2ème phase de travaux consistera en la réhabilitation de l'immeuble composé de deux ailes autour d'une cour intérieure ; une extension vitrée permettra d'entrer dans le bâtiment. L'aile Sud accueillera de vastes espaces de formation sur 4 niveaux, ainsi qu'un amphithéâtre. Dans l'aile Nord, un espace de restauration et de détente pour les étudiants, ainsi qu'un niveau dédié à l'équipe administrative de l'Ecole seront aménagés.

La consultation des entreprises est en cours avec une date prévisionnelle de démarrage des travaux pour avril 2020.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	3 033 000 € HT
CP 2018	40 800 € HT
CP 2019	85 177 € HT
CP 2020	2 314 823 € HT
CP 2021	592 200 € HT

OPERATION N°1703 : STUDIOS PARADIS 2017

Inscription nouvelle : 1 969 340 €

L'étude réalisée par le cabinet Présence/Horwath en vue de la création dans ce lieu d'un espace didactique, pédagogique, ludique et démonstratif a permis de définir le programme fonctionnel et financier d'une opération d'aménagement de cet espace.

Le projet de création d'un lieu de vie et d'animation autour des loisirs numériques dans les Studios Paradis s'est poursuivi sur la base de cette étude. En 2019 un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique a été passé avec le cabinet Sémaphore et un appel à candidature lancé. La solution retenue est une concession de services : la collectivité intervient sur le financement de l'investissement (mise à disposition d'un lieu permettant la réalisation du projet porté par le candidat retenu) et le concessionnaire assure l'intégralité des coûts de fonctionnement, incluant une redevance versée à la collectivité concédante. La procédure est en cours (réception des offres, négociations) et devrait aboutir à une proposition de décision au cours du premier semestre 2020.

Les crédits inscrits doivent, en lien avec le projet qui serait choisi, permettre la réalisation des travaux nécessaires à sa mise en œuvre.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	2 000 000 €
CP 2019	30 660 €
CP 2020	1 969 340 €

OPERATION N°1801 : EESI

Inscription nouvelle : 598 380 €

Sur cet îlot composé de parcelles localisées entre l'avenue de Cognac et la rue de Bordeaux, et sur la base des scénarii de faisabilité établis pour l'aménagement de locaux à destination de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI), une réserve foncière est préservée pour la construction d'espaces de formation (atelier volume notamment), afin de permettre à l'école de mettre en œuvre son projet pédagogique.

Sur 2019 une étude programmatique a été confiée à la société Hémis (groupement de commandes avec la Ville d'Angoulême). Le rendu final est donc attendu pour juin 2020.

Sur cette même année pourra être lancée la consultation en vue de l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre.

AFFECTATION AP/CP DE L'OPERATION

AP	3 000 000 € HT
CP 2019	1 620 € HT
CP 2020	598 380 € HT
CP 2021	1 200 000 € HT
CP 2022	1 200 000 € HT

OPERATION N°1901 : EPERON

Report de crédits : 128 437.96 € correspondant aux frais d'acte et travaux de déconstruction/désamiantage engagés.
Inscription nouvelle : 220 000 €

Suite à l'ouverture très provisoire de l'ancien cinéma de « l'Eperon », durant le Festival du Film d'Angoulême est née l'idée d'une ouverture permanente de cet ancien cinéma de centre-ville.

Le Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis a engagé des discussions avec le groupe CGR dont les salles sont situées à proximité immédiate. Le CGR a exprimé un vif intérêt et exposé un projet de création d'une salle de cinéma ICE, avec une mise à disposition de l'équipement qui serait ainsi aménagé à la société FFA pendant la durée du festival.

L'acquisition de l'immeuble « Eperon » a été votée par le Smpi-Magelis lors du comité syndical du 17 décembre dernier et les signatures de l'acte ainsi que du bail avec le CGR ont eu lieu le 20 décembre. Les travaux ont débuté dès janvier 2020.

Une subvention d'investissement a été sollicitée auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine qui avait fait part de son intérêt pour ce projet et de la possibilité de le subventionner.

Dans la droite ligne des orientations budgétaires présentées au Comité Syndical du 17 décembre 2019, les dépenses d'investissement du Budget 2020 du Syndicat Mixte du Pôle Image - MAGELIS sont proposées à hauteur de :

- 209 148.25 € de reports 2019 sur le budget d'investissement 2020
- 1 765 000 € de dépenses nouvelles 2020 (hors opérations individualisées)
- 7 702 543 € de dépenses nouvelles 2020 sur les opérations individualisées
- 700 000 € d'amortissement des emprunts
- 50 000 € correspondant aux autres dettes (cautionnements et viager)
- 35 630 € d'opérations d'ordre liées aux transferts aux comptes définitifs et d'attente
- 700 000 € d'opérations d'ordre liées aux amortissements
- 651 722.21 € de dépenses imprévues

soit un total reports et dépenses nouvelles 2020 de 11 814 043.46 €

L'équilibre de la section d'investissement pour un total de **11 814 043.46 €** serait réalisé de la façon suivante :

Reprise de l'excédent cumulé de la section d'investissement à fin 2019 :	4 073 413.46 €
FCTVA :	15 000 €
Produits des cessions :	3 390 000 €
Amortissements des immobilisations :	700 000 €
Ecritures d'ordre /Transferts aux comptes définitifs et comptes d'attente :	35 630 €

AR PREFECTURE

016-251602595-20200212-DELOB03-DE
Reçu le 17/02/2020

Virement de la section de fonctionnement : 600 000 €

Participations statutaires : 3 000 000 €

- Département de la Charente	1 800 000 €
- Région Nouvelle-Aquitaine	600 000 €
- Communauté d'agglomération GrandAngoulême	300 000 €
- Ville d'Angoulême	300 000 €

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical - à l'unanimité (15 présents - 15 votants - 15 voix « pour ») - adoptent le Budget Primitif 2020 du Syndicat Mixte du Pôle Image - Magelis.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 17 janv. 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 17 janv. 2020
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 17 janvier 2020

Signé: Le Président

François BONNEAU
Président du Pôle Image Magelis